



Municipalité de Courcelles – Saint-Évariste
290, rue Principale
Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0
Téléphone : 418 459-6488 / Télécopieur : 418 459-6268
Courriel : info@muncste.ca
Site Web : www.st-evariste.qc.ca

D

Formulaire de demande de dérogation mineure

Procédure de demande de dérogation

- Faire parvenir votre demande au responsable de l'urbanisme;
- Acquitter les frais de 300 \$ au dépôt de la demande;
- Lorsqu'une demande est complète, elle est transmise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans les 30 jours qui suivent;
- Suite à l'analyse du dossier, le CCU transmet son avis motivé au Conseil municipal dans les 30 jours qui suivent;
- Un avis est publié au moins 15 jours avant la séance du Conseil à laquelle la demande sera statuée;
- La décision du Conseil se fait par résolution qui accorde ou refuse la dérogation mineure.

Renseignements généraux

Nom du requérant :

Date :

Adresse :

Téléphone :

Zone :

Disposition réglementaire mise en cause :

Nature de la demande et justification

Nature de la demande :

Quelles raisons vous empêchent de vous conformer aux dispositions réglementaires applicables :



Municipalité de Courcelles – Saint-Évariste
290, rue Principale
Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0
Téléphone : 418 459-6488 / Télécopieur : 418 459-6268
Courriel : info@muncste.ca
Site Web : www.st-evariste.qc.ca

D

Expliquer comment la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins du droit de propriété:

Quel est le préjudice qui vous est causé par l'application des dispositions réglementaires actuelles :

Documents justificatifs

Documents à inclure à la demande pour l'analyse du dossier :

- Certificat de localisation/implantation
- Plan/croquis
- Permis
- Photographies
- Toute autre information ou documents pertinents à la compréhension de la demande

Signature :

Date :